



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 918

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur les importants retards qui ont pu être constatés, au niveau des directions départementales des anciens combattants et victimes de guerre, dans le versement de l'allocation différentielle. Ainsi, par exemple, il lui signale que, pour le département de la Loire, les versements de cette allocation pour les mois de janvier, février et mars 1993, ont seulement été effectués au début du mois d'avril. Ce retard provoque d'énormes difficultés et entame gravement la crédibilité des services. En outre, il semble qu'il ne soit plus possible, faute de crédits, d'ouvrir de nouveaux dossiers, malgré des besoins importants. Il lui demande donc de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires afin de remédier rapidement à ces difficultés et de permettre à tous les bénéficiaires de cette allocation de la percevoir chaque mois et à date fixe.

Texte de la réponse

Un fonds de solidarité a été créé par la loi de finances pour 1992 en faveur des anciens d'Afrique du Nord, chômeurs de longue durée. Les aides attribuées à ce titre se font sous la forme d'une allocation différentielle assurant aux intéressés un revenu mensuel de 4 000 francs, dans l'attente de leur réinsertion professionnelle. Comme l'indique l'honorable parlementaire, des difficultés sont apparues dans certains départements lorsque les mesures de régulation budgétaire, c'est-à-dire d'annulation de crédits, ont coïncidé avec l'augmentation très sensible du nombre de demandeurs, du fait de la campagne d'information engagée sur ce sujet. La situation est à l'heure actuelle redevenue normale.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 918

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1371

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3912